

**Commune  
de  
St Martin de Pallières**

**Conseillers en Exercice :  
11  
Présents : 09  
Votants : 09**

L'an deux mille dix-sept, le 10 août à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 04 août 2017.

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Montégut Françoise, Nardella Chrystel,

Messieurs : Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Geoffroy Sébastien, Péglion Bernard,

Etaient excusés : Messieurs Kinziger Pascal, Pinatel Stéphane

*Secrétaire de séance : Péglion Bernard*

**BUDGET/MARCHES**

1. Afin de régulariser deux erreurs de plumes sur le BP 2017 de la commune, il est décidé de procéder aux deux Décisions Modificatives suivantes :

N°01/2017

Article/Chapitre :	Désignation :	Section :	Sens :	Montant :
675 (042)	Valeur comp immo cédée	Fonctionnement	Dépenses	- 1.00 €
676 (042)	Di sur réla trans en invest	Fonctionnement	Dépenses	- 1 499.00 €
775 (77)	Produits cessions d'immo	Fonctionnement	Recettes	- 1 500.00 €
1323 (13)	Terrains nus	Investissement	Recettes	- 1.00 €
192 (040)	Plus/moins- value cession immo	Investissement	Recettes	- 1 499.00 €
024	Produits des cessions	Investissement	Recettes	+ 1 500.00 €

N°02/2017

Article/Chapitre :	Désignation :	Section :	Sens :	Montant :
165 (16)	Dépôts et cautionnements reçus	Investissement	Dépenses	+ 10 000.00 €
165 (16)	Dépôts et cautionnements reçus	Investissement	Recettes	+ 10 000.00 €

Par ailleurs, en ce qui concerne la caution relative au Bistrot de Pays/Cercle du Progrès d'un montant de 10 000.00€, un mandat de reversement pour la période 2012-2017 et un titre d'encaissement pour la période 2017-2022 seront faits, sans mouvement de fonds au réel.

2. Le Conseil Municipal décide d'actualiser de 10 % le taux des redevances Eau Potable et Eaux Usées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, compte tenu de la difficulté à équilibrer ce budget.

En ce qui concerne l'Eau Potable, la part fixe (abonnement) passera à : 35.86 €/an et le m<sup>3</sup> à 0.2 € ; la facture pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> sera donc de 211.00 € au lieu de 205.00 € actuellement.

En ce qui concerne les Eaux Usées, la part fixe (abonnement) passera à 19.98 €/an et le m<sup>3</sup> à 0.18 € ; la facture pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> sera donc de 128.00 € au lieu de 124.00 € actuellement, soit une augmentation de 83 cts/mois.

3. Le feu de forêts qui a commencé dans la nuit du 24 juillet sur la commune d'Artigues et qui a ravagé : 1 577.57 hectares, répartis comme suit :

Artigues :	480.2 ha
Seillons Source d'Argens :	432.77 ha
Esparron de Pallières :	407.57 ha
Saint Martin de Pallières :	132.2 ha
Ollières :	124.83 ha

a été définitivement arrêté le 30 juillet en bordure de la commune de Brue Auriac.

Afin de nourrir les pompiers, 8340 sandwiches ont été confectionnés ; l'intendance et les courses ayant été assurées principalement par Madame le Maire d'Ollières, ses services et ceux d'Artigues. 6 500 pompiers ont été successivement ravitaillés. Le coût de ce ravitaillement s'élève quasiment à 4 000.00 €, avancés par Ollières. Il sera supporté par Artigues, Brue-Auriac, Esparron, St Martin, et Ollières pour environ 1 000.00 € chacune.

4. Suite à l'obtention d'une subvention pour la construction de caveaux au cimetière, une consultation avait été lancée. Une seule entreprise a répondu, Il s'agit de l'entreprise Gagneraud à Ste Tulle. Le montant s'élève à 35 000.00 € pour 12 caveaux de 6 places et 4 caveaux de 4 places.

## URBANISME

Il est nécessaire de procéder à une révision du PLU de la commune (approuvé le 13 février 2013). En effet, depuis 2013, ont été promulguées diverses lois qui obligent à la mise en conformité des PLU.

Le coût estimatif et la durée estimative sont : 18 000.00 € et 18 mois. Deux subventions ont été obtenues pour 10 000.00 €. La procédure devrait commencer à l'automne 2017.

## ECOLE DES PALLIERES

Le SIVU de l'Ecole des Pallières ainsi que le Conseil d'école ont voté le retour à la semaine des 4 jours pour les enfants scolarisés au sein de l'EPCI. Les horaires seront donc : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Les communes de Ginasservis et La Verdière sont susceptibles d'accueillir les enfants de nos communes en CLSH le mercredi.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Depuis plusieurs années, il n'existe plus de CCFF à St Martin. Toutefois, il est possible de conventionner avec celui de Varages. Ainsi, les membres du CCFF de Varages pourront intervenir sur le territoire de la commune de St Martin. Par ailleurs, les personnes de St Martin qui souhaiteraient adhérer à un CCFF pourront le faire auprès de celui de Varages. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune de St Martin adhèrera à nouveau à l'Association Départementale des CCFF dont le siège social est à Belgentier. La cotisation annuelle s'élève à 220.00 €.

2. Il est rappelé que le débroussaillage est une obligation qui s'impose à tous. Le Conseil étudiera la possibilité de conventionner avec l'ONF pour un contrôle plus sévère du débroussaillage sur l'ensemble du territoire de la commune.

3. Un point est fait sur la situation du CARPOS. En effet, le Conseil d'Administration de cette association avait décidé de sa liquidation. Toutefois, ensuite, le Président du CARPOS a proposé au tribunal d'Instance un redressement judiciaire et donc la poursuite de l'activité. Dans cette optique, le Conseil Municipal décide de se retirer de cette association.

4. Il existe un problème récurrent de stationnement sur le village. Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un parking au quartier Ravéou. Il conviendra de se renseigner afin de connaître l'issue de cette demande.

5. La SAFER a lancé un appel à candidatures pour 24 parcelles appartenant à la famille Debord. Le conseil doit délibérer afin d'indiquer lesquelles pourraient éventuellement l'intéresser. Le conseil décide d'acquérir les parcelles G 224, G 225, B 70, G 72 et G 87 pour une surface globale d'environ 1 500.00 m<sup>2</sup>.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.